

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2012

Rapport pour affichage

L'An DEUX MIL DOUZE
Et le TREIZE MARS

Le Conseil Municipal de la Commune de LODEVE s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence du Maire.

Présents : Mme BOUSQUET Marie-Christine, **Maire**.

Mme Sonia ARRAZAT, M. Pierre LEDUC, M. Yves BAILLEUX-MOREAU, M. Michel ALVERGNE, Mme Bernadette TRANI, Mme Ginette CLAPIER, Mme Claudette FERRY, Mme Gilberte RAMOND, M. Aly DIALLO, Mme Marie-Laure VERDOL, Mme Lucienne DA SILVA, M. Yves JOURDAN, M. Ali BENAMEUR, M. Gérard LOSSON, Mme Gaëlle LEVEQUE, M. Ludovic CROS, M. Joseph FERACCI, Mme Anny TORD, M. Robert LECOUC, Mme Josiane ROUQUETTE, M. Georges ESPINASSIER.

Représentés : M. Hadj MADANI qui a donné une procuration à Mme Marie-Laure VERDOL, M. Jacques LE NEDIC qui a donné une procuration à M. Gérard LOSSON, Mme Marie-Pierre DELCROIX qui a donné une procuration à Mme Ginette CLAPIER,

Absents : Mme Marie-José HUGON, M. Yvan THOMAS, Mme Cécile AUSSIBAL, M. Jean-Pierre COMBES.

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18H10

Madame le Maire procède à l'appel.

Madame le Maire propose à l'Assemblée de désigner comme secrétaire de séance Mme Gaëlle LEVEQUE. Elle demande à l'Assemblée de se prononcer.

VOTE : UNANIMITÉ

- **Départ à 18h20 de M. Feracci, Mme Tord, M. Lecou, Mme Rouquette, M. Espinassier**

Mme le Maire met le compte rendu du conseil municipal du 10 janvier 2012, à l'approbation :

VOTE

Pour : 19

Abstention : 1 (Mme DA SILVA)

Contre : 0

DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR DELEGATION

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des décisions inscrites au registre des délibérations qui ont été prises depuis la séance du Conseil Municipal du 7 mars 2012:

09/12	Marché de reprographie – Avenant n° 1	06/03/2012
10/12	Convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat	06/03/2012

2 – FINANCES

2.1 – Débat d'orientation Budgétaire 2012

Rapporteur : M. Leduc

- **Présentation de documents à l'aide d'un power point.**

- **Arrivée de Mme AUSSIBAL à 19h00**

Le débat d'orientation budgétaire constitue une étape importante dans le cycle budgétaire annuel d'une collectivité locale. Si l'action d'une collectivité est principalement conditionnée par le vote du budget primitif, le cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions.

Ce débat permet à l'assemblée de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif.

Le code général des collectivités territoriales précise en son article L23121-1 que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, la tenue du débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le D.O.B. n'a aucun caractère décisionnel. Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le Préfet puisse s'assurer du respect de la loi.

1. – LE CADRE GENERAL D'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2012

a) Fiscalité

Augmentation des bases fiscales à hauteur de 1,8 %.
Diminution des dotations de compensations de l'Etat.

b) Dotations de l'Etat – Loi des Finances pour 2012

L'Etat a gelé l'ensemble des concours financiers et subventions aux collectivités, à l'exclusion du FCTVA. L'action de maîtrise de la dépense concerne l'ensemble des administrations publiques. Cette contribution des collectivités locales à la réduction des déficits publics se traduit par le gel des concours financiers de l'Etat et l'institution d'un nouveau fonds de péréquation.

La part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement s'élève à 1 533 640 euros.
Les données chiffrées des parts complémentaires seront communiquées courant mars 2012.

c) Marchés financiers

Le bouleversement actuel des marchés financiers, a des conséquences directes sur l'offre des établissements bancaires et suscite de vives inquiétudes.

Depuis 2008, les établissements bancaires sont perturbés. Leurs offres se sont révélées plus chères (marge bancaire de plus en plus élevée, ...)

Ainsi, malgré des taux d'intérêt qui restent bas, tant en Europe que sur la plupart des marchés internationaux, on assiste à une envolée des marges bancaires s'ajoutant au taux de base (plus de 2% en 2011).

Les collectivités rencontrent de plus en plus de difficultés à obtenir des offres de financement.

Certains établissements bancaires ne proposent plus d'offres. Pour les autres, les offres sont souvent particulièrement dégradées.

d) Augmentation des prix énergétiques

En 2012, l'inflation s'établirait à + 1,7 % (2,0 % en 2011, + 1,5 % en 2010).

Cette prévision globale s'écarte de l'augmentation de prix attendue sur les produits énergétiques.

2. – LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE LODEVE

Depuis 2009, la Ville de LODEVE a redressé progressivement une situation financière dégradée. Comme indiqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2011, les efforts qui avaient été engagés en 2009 et 2010 se sont poursuivis en 2011.

Cependant, les finances de la commune ne sont pas pour autant stabilisées.

Les redressements nécessaires apportés sur la gestion passée ont parfois impacté défavorablement la situation financière de la commune.

En conséquence, la commune devra redoubler d'efforts pour améliorer à nouveau ces comptes, dans des conditions cette fois-ci, de stabilité retrouvée.

Des marges de manœuvre dégagées ont permis de relancer des investissements en 2011.

3. – LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2012

3.1 – Les objectifs 2012

- Gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement (optimisation de la fonction achat public et mise en place de contrôle de gestion)
- Maintien des taux des taxes ménages
- Mise en place d'une gestion optimisée des Ressources Humaines (optimisation de l'organisation par la généralisation de procédures, amélioration des conditions de travail, étude de mutualisation, résorption de l'emploi précaire...)
- Maîtrise du niveau d'endettement de la commune
- Autofinancement conforté

3.2 – Les investissements prévisionnels

L'année 2009 était une année transitoire durant laquelle la commune devait reconstituer un autofinancement et se désendetter.

En 2010, l'autofinancement dégagé a permis à la Ville de LODEVE de procéder à une reprise des investissements.

L'année 2011 a connu une relance des investissements avec une forte augmentation des dépenses d'équipement.

En 2012, les efforts d'investissement seront poursuivis.

Les projets porteront essentiellement sur l'amélioration du cadre de vie des habitants, la contribution au maintien et au développement des services publics en milieu rural.

Reprise des investissements sur le budget assainissement grâce aux conditions de réorganisation de la nouvelle Délégation de Service Public.

Le Conseil Municipal est sollicité pour décider de PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2012.

ARTICLE 1 : DECIDE à l'unanimité de PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2012.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet pour contrôle de légalité.

VOTE : UNANIMITÉ

Madame le Maire lève la séance à 19h50